

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_13-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (12) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusé (1) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer, Vice-Présidente

DEL05032026-13

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET LES RESTAURANTS DU CŒUR**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2024, portant conclusion d'une convention de partenariat avec le "Les Restaurants du Cœur" pour les années 2024 à 2026,

Considérant que depuis plusieurs années, le C.C.A.S. de Nevers apporte son soutien financier au "Les Restaurants du Cœur", et ce, par convention évaluée et renouvelée régulièrement,

Considérant qu'en application de la convention signée en date du 11 avril 2024, les modalités du concours financier sont précisées par avenant annuel, après dépôt d'une demande de subvention,

Considérant les actions développées par "Les Restaurants du Cœur" et notamment l'aide alimentaire conséquente apportée aux ménages neversois et à leurs enfants

Considérant les relations régulières établies par l'équipe du Pôle Solidarités-Insertion notamment pour l'orientation des personnes et les interventions auprès des bénévoles pour soutenir l'accès aux droits des bénéficiaires,

Considérant la participation des "Restaurants du Cœur" aux travaux menés sur le territoire sur le thème de l'aide alimentaire et avec l'ensemble du réseau de partenaires,

Considérant le bilan du partenariat et la demande de subvention présentée par "Les Restaurants du Cœur" au titre de l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention signée avec "Les Restaurants du Cœur", fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2026, à hauteur de 3 500 €,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

